

Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet EARL DU CLOS DE DERRIERE sur la commune principale de l'AIOT 10 La Guerche 22170 Plélo.

La référence de votre dossier est A-3-WQ8N7MZ19 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 17/02/2023 à 14h10 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- (pour rappel, déclarant)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur **Service-public.fr**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **84011715400012**

Raison sociale **EARL DU CLOS DE DERRIERE**

Forme juridique **Exploitation agricole à responsabilité limitée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

10 LA GUERCHE

10 LA GUERCHE

22170 PLELO

Signataire

Nom :

Préno

Qualité

Adresse électronique :

Téléphone fixe : **+(33)**

Téléphone portable : **+**

Référent

Nom :

Préno

Foncti

Adresse électronique :

Téléphone fixe : **+(33)**

Téléphone portable : **+**

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique :

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **EARL DU CLOS DE DERRIERE**

Description des activités :

L'EARL DU CLOS DE DERRIERE exploite un atelier porcs soumis au régime enregistrement et souhaite régulariser ses effectifs, sur le site de « La Guerche » sur la commune de PLELO. Le projet actuel prévoit une diminution des effectifs avec restructuration vers un atelier de façonnage. Déclaration d'un élevage de porcs avec 360 places engraissement (360*1AE) avec 1188 porcs charcutiers produits /an. Sur le même site, l'EARL DU CLOS DE DERRIERE, exploite un atelier bovin lait soumis à déclaration pour 65 VL et la suite. Les porcs sont élevés en bâtiment fermé sur caillebotis intégral. L'alimentation en eau se fait par un forage situé à plus de 35m des bâtiments d'exploitation. Les déjections produites par l'élevage seront épandues sur des terres en propre, après projet la SAU sera de 130.2 ha sur une SPE de 117.2 ha.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **10 La Guerche 22170 Plélo**

X : 261548

Y : 6841702

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2102	2	Elevage de porcs	Nombre d'animaux-équivalents 360 AE	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Forage souterrain **OUI**

Volume maximum annuel (en m³) **7000**

Profondeur : **Plus de 10m de profondeur**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

Le fumier et le lisier de bovins ainsi que le lisier porcin sont épandus sur les terres en propre de l'EARL : SAU de 130.2 ha et une SPE à 50 m de 112.2 ha. L'EARL importe du digestat d'une unité de méthanisation voisine à hauteur de 960 uN annuelles. La pression azotée organique respectera le seuil réglementaire des 170 kg N / ha de SAU en zone vulnérable avec 155 kg N / ha SAU.

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
022075575	EARL DU CLOS DE DERRIERE	1 à 39
Surface totale du plan d'épandage (en ha) 130		

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **23427**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **23427**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **0**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **19680**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **557**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **7**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les cadavres d'animaux sont collectés par la société SecAnim. Les déchets sont envoyés à la déchetterie la plus proche de Plouagat. Les déchets de soins sont repris par le vétérinaire ou la collecte médicale. Les bidons vides de produits d'hygiène de traite sont envoyés aux collectes EUREDEN. Les bâches et ficelles sont envoyées aux collectes de la coopérative. Les déchets ménagers sont collectés par le service public de la communauté de communes.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **La préfosse du bâtiment porc P4 condamné sera vidangée, nettoyée et désinfectée avant d'être mise en eau propre pour servir de réserve incendie en cas de besoin. Cette préfosse a une capacité de 158,4 m3.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

L'exploitant est joignable à tout moment sur son téléphone portable. Le centre de secours le plus proche est basé sur la commune de PLOUAGAT à environ 3 kms. Des extincteurs sont présents dans les bâtiments.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **OUI**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Non

Nom de l'autorisation ou de la déclaration	Date de dépôt	Organisme en charge de l'instruction
Déclaration 2101-2c pour 65 VL	17/02/2023	DDPP 22
L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)		

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

la guerche 1000 compress.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

plan zone a risque la guerche 500 compress.pdf

Modification des prescriptions applicables :

derog forage + tiers comp.pdf